

Compte-rendu de la rencontre avec la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon

A la demande notamment du SSP-Enseignement, la Conseillère d'Etat a reçu les syndicats et organisations professionnelles le mardi 8 mars dernier.

Budget des gymnases

Comme cela était déjà clair et pas contesté par le SSP-Enseignement, le budget «traitement du personnel enseignant» des gymnases est en légère progression en 2011, ce qui a permis d'absorber l'augmentation d'effectifs de la rentrée 2010, les adaptations à la hausse de la grille horaire et l'évolution normale des salaires (annuités et indexation). La rentrée 2011 se fera, elle, à budget strictement constant si ce n'est l'évolution normale des salaires.

Ouverture d'un nouveau gymnase à Provence

Comme le SSP-Enseignement l'a relevé, l'ouverture d'un nouveau gymnase, élément positif en soi, s'est faite sans budget propre, ce qui explique quelques diminutions de budget dans les autres gymnases, en particulier dans ceux qui ont fermé quelques classes. Cela a occasionné, par exemple, certaines suppressions de décharges et des critères plus stricts pour l'ouverture des cours facultatifs. De plus, les dépenses pour les personnels non enseignants ont dû être réallouées à l'interne du secteur des gymnases (directeur,...).

Diminution des achats mobiliers

Les conséquences de la coupe budgétaire linéaire décidée dans toute l'administration sur les achats mobiliers se font douloureusement sentir dans l'ensemble des gymnases. Le budget global dans ce domaine est diminué, malgré un établissement gymnasial de plus.

Suppression de classes

Les ouvertures de classes à Provence prévues en août 2011 auront pour conséquence des fermetures de classes dans d'autres gymnases puisque le nombre de classes total est identique. La DGEP s'est engagée, comme la loi l'y oblige, à garantir un emploi à toutes les personnes engagées cette année dans le canton (CDI et CDD année probatoire).

Effectifs des classes de première année

Comme le SSP l'avait déjà relevé, un important effort a été réalisé afin d'abaisser les effectifs de première année. Malheureusement, un nombre significatif de classes sont toujours au-delà du maximum réglementaire, sans que l'administration ne puisse justifier ces dépassements. Il semble que les directions «parient» sur un pourcentage d'abandons en début d'année afin de viser un respect des règles seulement en milieu d'année. Pari pas toujours gagné...

Effectifs dans les autres degrés

Les efforts faits en première année sont, en partie, permis par une «densification» des classes de deuxième et troisième année (regroupement de classes) au détriment du suivi des élèves. Par ailleurs, il existe encore quelques classes qui dépassent le maximum de 26 élèves. Le SSP rappelle qu'il demande un abaissement global des effectifs afin d'avoir, à terme, une moyenne de 20 élèves par classe.

Valeur de l'écu pédagogique stabilisée

Après quelques années avec un écu particulièrement bas, celui-ci est remonté à un chiffre qui permet de financer le minimum réglementaire et surtout de mettre sur pied des grilles horaires étoffées, augmentant par la même occasion le «coût» d'une classe. Malheureusement, pour des raisons difficiles à expliquer, plusieurs gymnases ne dépensent pas l'entier des moyens mis à disposition.

En conclusion, les raisons qui motivent la pétition «Pour un encadrement de qualité dans les gymnases! Contre des effectifs de classe trop élevés!» sont pleinement justifiées et toujours d'actualité.